

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 04 Septembre 2006

Présents : G.BLEINC ; P.GUIGONNET ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; L.CHAMOIN ; L. ANGELIN ; G. CARCELLER ; Y.CHIAVASSA ; P.CODOL ; S.EHMANN ; M. MINGAUD ; S.MISTRE ; M. MUSCARNERA ; C.REVEST .

Absents : J.RULFI pouvoir à P.GUIGONNET

S.MISTRE (Excusée pour les deux premières questions à l'ordre du jour).

1 / Demande de réfection de voirie par les Conseil Général pour le chemin de Nans

Il s'agit de la réfection du chemin de Nans sur une superficie de 3300 m² financée par le Conseil Général.

Voté à l'unanimité

2 / Indemnités agent recenseur

Une indemnité de 3,05€ par logement a été décidée pour l'agent recenseur

Voté à l'unanimité

3 / Vente lot n°2 de la Zone artisanale

Le lot n°2 de la zone Artisanale va être vendu à la société LEAVAL.
Superficie de 1224 m² à 15€ le m²

Voté à 13 voix pour 1 contre S. EHMANN et 1 abstention S. MISTRE

4 / Décision modificative n°1 budget général

Reportée

5 / Décision modificative n°1 budget de l'eau

Reportée

6 / Participation pour non réalisation d'aires de stationnement

La participation est fixée à 6000€.

Voté à l'unanimité

7 / **Etudes surveillées**

Les études surveillées sont reconduites pour l'année scolaire 2006/2007

Voté à l'unanimité

8 / **Rétrocession de la voie du lotissement le Clos Sainte Anne**

Monsieur P.GUIGONNET représentera la commune pour signer l'acte administratif de la rétrocession de la voie du lotissement le Clos Sainte Anne à la commune de ROUGIERS.

Voté à l'unanimité

9 / **Déclassement appartement instituteur**

Une demande va être établie auprès du Préfet du VAR pour le déclassement de l'appartement instituteur de l'ancienne école élémentaire.

Voté à l'unanimité

10 / **Convention Fourrière**

Une convention avec la fourrière (véhicules : 2 roues, 4 roues et autres) de Saint Maximin va être établie.

- La fourrière interviendra sur la commune sur réquisition du garde champêtre mais également sur réquisition des officiers de Police Judiciaire, pour tous véhicules gênants à la circulation, véhicules en stationnement interdits ainsi que tous véhicules abandonnés sur la voie publique

Voté à l'unanimité

11 / **Indemnités stagiaire**

- Une indemnité de 360€ a été votée par le conseil municipal pour le travail réalisé par une stagiaire en Mairie de ROUGIERS

Voté à l'unanimité

12 / **Fixation tarif caveaux suite aux reprises de tombes**

- Le conseil a décidé de réviser tous les tarifs arrêtés lors du conseil municipal du 14 novembre 2005 . Une baisse de 1000 € par caveau a été décidée.

Voté à l'unanimité

13 / Convention pour la mise à disposition de personnel de l'association à l'association La Maison de l'Enfance

Une convention va être établie entre la Commune et la Maison de l'enfance pour mettre un membre du personnel de la commune à disposition de l'association de 16h30 à 16h45.

Voté à l'unanimité

14 / Création agent patrimoine

Un contrat à durée déterminé de 2 mois va être établi pour la création d'un emploi agent patrimoine (personne s'occupant du classement des archives)

Voté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 06 Septembre 2006 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi.

A Rougiers, le 06 Septembre 2006

Le Maire